

# ÉNONCÉ SUR L'IMPACT POTENTIEL DE LA CRÉATION D'UN PROGRAMME DE DOCTORAT PROFESSIONNEL EN PHARMACIE COMME NIVEAU D'ENTRÉE À LA PROFESSION AU CANADA : MISE À JOUR 2005



En 2002, un groupe de travail de la SCPH avait publié un document d'information et un énoncé de principes sur l'impact potentiel de l'adoption du diplôme de doctorat professionnel en pharmacie comme niveau d'entrée à la profession au Canada. Récemment, deux facultés canadiennes de pharmacie ont annoncé qu'elles planifiaient se lancer dans cette direction. En raison de ces nouvelles orientations, le Bureau de direction de la SCPH a demandé au groupe de travail qui avait été chargé de produire l'énoncé de position sur l'adoption du doctorat professionnel en pharmacie pour accéder à la profession de revoir la documentation la plus récente et d'effectuer une analyse contextuelle de la question. Se fondant sur l'information recueillie, la SCPH a jugé qu'il était inutile de modifier sa position adoptée en 2002, à savoir que la Société n'appuie pas l'adoption du doctorat professionnel en pharmacie de premier cycle.<sup>1</sup> La SCPH a plutôt choisi de la compléter en publiant la présente mise à jour. Le Collège canadien de pharmacie clinique, l'Association des pharmaciens du Canada<sup>2</sup> et l'Association canadienne des étudiants et internes en pharmacie<sup>3</sup> ont sanctionné la mise à jour de l'énoncé de position de la SCPH.

Au Canada, l'évolution de la profession de pharmacien ressemble plus à celle observée aux États-Unis qu'à celle observée dans les autres pays. Plusieurs changements importants dans la pratique de la pharmacie et l'enseignement se sont soit produits simultanément ici et aux États-Unis ou sont apparus quelques années plus tard. Ainsi, on peut penser plus particulièrement à la transition d'une pratique axée sur le médicament à une pratique axée sur le rôle clinique du pharmacien au chevet du patient et sur la provision de soins pharmaceutiques ou encore, à l'ajout de programmes traditionnels d'études postbaccalauréales à temps plein, de programmes non traditionnels à temps partiel ou de programmes par correspondance dans certaines facultés canadiennes. Toutefois, il n'en demeure pas moins difficile de comparer ces pratiques et ces initiatives pédagogiques, en partie à cause des différences inhérentes aux systèmes de santé et aux systèmes pédagogiques en usage dans ces deux pays. Par exemple, le système universitaire canadien est largement subventionné par l'État et il y a moins de pharmaciens dans ce pays. Alors que les débats se poursuivent sur les avantages et la nécessité du diplôme de doctorat professionnel en pharmacie pour accéder à la profession au Canada, l'adoption de ce diplôme pourrait bien être considérée comme inévitable pour faire avancer la profession (un peu comme l'évolution de la formation pédagogique requise en pharmacie d'une certification permettant de distribuer les médicaments au baccalauréat universitaire). Il s'en suit que la SCPH et la profession devraient se préparer à ce changement en étudiant l'impact de l'adoption du diplôme de doctorat professionnel en pharmacie comme niveau d'entrée à la profession. De plus, les facultés et les collèges de pharmacie, et les associations provinciales devraient être encouragés à dialoguer avec les étudiants et les professionnels pour établir les enjeux et connaître leurs préoccupations. La SCPH a, par le passé, formé des groupes de discussion sur la question, et elle serait prête à considérer le parrainage d'initiatives du genre dans le futur pour que ses membres puissent en discuter.

Les différentes entités qui forment la profession doivent tenir compte de divers points afin de se préparer à changer les qualifications professionnelles exigées pour accéder à la profession. Certains des plus importants sont mentionnés ci-dessous.

Régies régionales de la santé, établissements de santé et services de pharmacie :

- Comment les services hospitaliers de pharmacie doivent-ils se préparer à l'augmentation de la demande en formation clinique expérientielle qui accompagnera l'adoption du doctorat professionnel en pharmacie comme niveau d'accès à la profession?
- Comment les gestionnaires de pharmacie et les coordonnateurs cliniques s'y prendront-ils pour établir un équilibre entre le besoin d'offrir des enjeux cliniques adéquats aux praticiens et le besoin de remplir les tâches administratives et distributives des pharmaciens membres du personnel?
- Sera-t-il nécessaire de modifier le rôle des assistants techniques ou des autres membres du personnel de soutien pour faciliter la formation des pharmaciens et des étudiants et améliorer les perspectives cliniques?
- Les stratégies de recrutement et de rétention de l'hôpital et du service de pharmacie seront-elles modifiées pour s'assurer qu'elles tiennent compte des compétences, du rendement et de l'apprentissage de toute une vie plutôt que de ne considérer que si la personne pressentie possède un baccalauréat ou un diplôme de doctorat professionnel en pharmacie?

Étudiants en pharmacie et résidents :

- Comment les programmes de résidence en pharmacie d'hôpital feront-ils pour s'adapter?
- Quel sera le rôle de la résidence dans ce nouvel environnement?
- Les fonds alloués seront-ils suffisants pour répondre à toute augmentation de la demande de placement d'étudiants dans des rotations cliniques supervisées en hôpital ou à toute augmentation des inscriptions dans des programmes de résidence de longue durée?
- Quelles seront les répercussions sur les étudiants en terme d'endettement et de durée des études et quel sera l'impact sur les demandes ultérieures pour une résidence?
- Est-ce qu'il y aura d'autres sources de financement (bourses d'études, bourses de perfectionnement, subventions) pour que le diplôme de pharmacien soit offert à tous les Canadiens?

Établissements d'enseignement supérieur et facultés de pharmacie :

- Pourquoi les facultés canadiennes se dirigent-elles tout de suite vers un programme d'accès à la profession plutôt que



vers un programme d'études postbaccalauréales comme l'ont fait les facultés américaines?

- (b) Est-ce que les universités proposeront des bourses de recherche ou des programmes perfectionnés de résidence pour les diplômés du doctorat professionnel qui voudront se spécialiser dans une discipline particulière, par exemple en cardiologie, en soins intensifs, en information sur les médicaments ou en maladies infectieuses?
- (c) Est-ce que les facultés de pharmacie travailleront ensemble pour assurer l'homogénéité des programmes à travers le pays (incluant les programmes à temps partiel et les programmes par correspondance).
- (d) Lorsque certaines universités offriront un programme de doctorat professionnel comme niveau d'entrée à la profession, est-ce que les universités qui n'offrent qu'un programme de baccalauréat seront capables d'attirer les étudiants?
- (e) Est-ce que l'adoption du programme de doctorat professionnel comme niveau d'entrée à la profession empêchera éventuellement les pharmaciens qui n'ont pas un tel programme de travailler dans certaines provinces ou régions du Canada?

La profession :

- (a) Quel impact ce changement de type de diplôme aura-t-il sur l'exercice de la profession au Canada, plus particulièrement en ce qui concerne la possibilité pour les pharmaciens pratiquants de se perfectionner et de parfaire leurs connaissances ou leurs compétences?
- (b) Comment compte-t-on utiliser les pharmaciens ne possédant qu'un baccalauréat pour la formation des candidats au doctorat professionnel?
- (c) Est-ce que l'augmentation de la proportion de pharmaciens canadiens possédant un doctorat professionnel aura comme résultat d'améliorer les soins pharmaceutiques prodigués?
- (d) Comment ces changements seront-ils acceptés par les autres groupes de professionnels de la santé comme les médecins, le personnel des soins infirmiers? De quel type de documentation les autres professionnels de la santé ont-ils besoin pour réduire les risques de confusion à propos des attentes quant au rôle joué, à propos des responsabilités professionnelles et du développement d'une relation de travail en coopération?

Quoique nos condisciples américains aient récemment complété leur démarche et aient changé tous les programmes d'études pour des doctorats professionnels en pharmacie, très peu de renseignements ont été publiés sur la méthode utilisée pour y parvenir. La SCPH sollicitera donc des commentaires de l'American Society of Health System Pharmacists et de certains États et universités sur les leçons qu'ils ont apprises lors du remplacement de leurs programmes de baccalauréat par des études de doctorat professionnel en pharmacie.

Pendant que nous le ferons, nous devons tenir compte de l'impact de cette évolution pédagogique sur la pratique de la pharmacie et son ultime bénéficiaire, notre patient. Si cette transition vers le diplôme de doctorat professionnel comme niveau d'entrée ou les études doctorales pour tous n'est destinée qu'à faire notre

propre promotion, alors cela met en péril notre profession et tous ceux que nous servons.

En résumé, la SCPH est pour un dialogue accru entre ses membres et les principaux intervenants du milieu professionnel, universitaire, gouvernemental et des organismes de réglementation en vue d'identifier et de résoudre les principaux problèmes qui demeurent en suspens et touchant la pharmacie d'hôpital aux prises avec l'adoption du programme de doctorat professionnel comme niveau d'entrée à la profession au Canada.

## RÉFÉRENCES

1. Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux. Énoncé sur l'impact potentiel de la création d'un programme de doctorat professionnel en pharmacie comme niveau d'entrée à la profession au Canada. Ottawa (ON): Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux; 2002.
2. Canadian Pharmacists Association. Position statement on entry-level PharmD in Canada. Ottawa (ON): Canadian Pharmacists Association; 2005.
3. Smith DS; Canadian Association of Pharmacy Students and Interns. CAPSI position does not support early-entry PharmD. *Can Pharm J* 2004;137(3):31-2.

Énoncé sur l'impact potentiel de l'établissement du diplôme de doctorat professionnel en pharmacie comme niveau d'entrée à la profession au Canada : mise à jour 2005